

**PROCÈS VERBAL
COMITÉ SYNDICAL
DU 26 JUIN 2020**
Délibérations D492 à D507

L'an deux mil vingt le vingt-six juin à neuf heures trente les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à SAINT BRIEUC sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Thierry BURLOT**

Convocation du 10 juin 2020

Nombre de membre du comité syndical : 37

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	20	20
Membres suppléants	0	0
Procuration		0
	20	20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Christian LE MAÎTRE

Autre participant : Mr Loïs BOLÉ, trésorier principal

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	PRÉNOM	Présent	SUPPLÉANCE OU PROCURATION
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent (e)	
	THOMAS	Gilles	Présent (e)	
	COUPÉ	Christian	Présent (e)	
	LE CAM	Pierrick	Présent (e)	
	LE BIHAN	Jean-Pierre		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent (e)	
LAMBALLE TERRE ET MER	MÉGRET	Jean	Présent (e)	
	BARBO	Jean-Luc	Présent (e)	
	ANDRIEUX	Thierry		
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane		
	DUBOS	Jean Luc		
	LEMOINE	Yves	Présent (e)	
	NABUCET	Daniel		
	BRIENS	Jean-Pierre		
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie	Présent (e)	
	BURLLOT	Thierry	Présent (e)	
	GEFFROY	Jean-Michel		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent (e)	
	QUELEN	Marcel		
	LESAGE	Hugues	Présent (e)	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	BLANCHARD	Claude		
	BOULDÉ	Marie-France	Présent (e)	
	BERTRAND	Jean-Luc		
	HINAULT	Michel		
	RAOULT	Maryse		
	BEUZIT	Bruno	Présent (e)	
	RAULT	André		
	LOYER	Jean-Yves	Présent (e)	
	ARTUR	Joseph		
	PRIDO	Pascal		
	LE MAITRE	Christian	Présent (e)	
	SERANDOUR	Marcel	Présent (e)	
	DARCHE	Patrice		
	LE FUR	Françoise	Présent (e)	
	GUIGNARD	Thibault		
DINAN AGGLOMÉRATION	RAMARD	Dominique		
	LAYEC	Claude	Présent (e)	

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES EN BUREAU DEPUIS LE COMITÉ SYNDICAL DU 20 DÉCEMBRE 2019

DÉCISIONS DU BUREAU DU 18 FÉVRIER 2020

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
D473	FINANCES : Renouvellement Ligne de Trésorerie	Signature d'une convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor Durée 1 an - Montant 1 500 000 €.
D474	EXPLOITATION : Projet d'accord KERVAL-GUYOT Revalorisation Tarif CSR	* REFUS des modifications contractuelles envisagées , dans la mesure où les risques financiers engendrés par la signature d'un tel accord mettraient en péril les finances 2020 du syndicat. * DEMANDE à la société d'appliquer strictement le contrat d'exploitation tel que signé entre les deux parties, notamment sur le volet des tonnages entrants, dans l'attente d'une éventuelle contre-proposition GUYOT plus conforme aux objectifs de réduction progressive du déficit d'exploitation annuel supporté par le syndicat et constaté depuis 3 ans
D475	FINANCES : TI VALO - Refacturation des tonnages 2019	Refacturation des tonnages 2019 d'encombrants et de refus de TMB pris en charge par KERVAL en ISDND Encombrants : 656.46 t à 88.50 € HT - Refus légers : 1 569.52 t à 85 € HT
D476	SITES DE TRAITEMENT : Etude sur le devenir de l'UVE Planguenoual	VALIDE le lancement rapide d'une consultation afin de recruter un cabinet en charge d'une étude sur le devenir de Planguenoual, eu égard au rétro-planning contraint que nous impose la mise en conformité BREF. ACTE qu'étant donné la perspective de la fin de mandature prochaine, il reviendra à la nouvelle équipe de DECIDER des suites à donner à cette étude, en attribuant ou non le marché. DEMANDE qu'une clause de ce type soit expressément stipulée dans le cahier des charges de la consultation, pour aviser l'ensemble des candidats de cette alternative.
D477	COMMUNICATION - Participation Week end "Déchets Fiction"	Signature de la convention avec le Théâtre de la Folle Pensée et versement d'une participation financière à hauteur de 3 000 € HT.
D478	FINANCES : Admissions en non-valeur	VALIDATION des admissions en non-valeur présentées ci-dessus qui feront l'objet de mandats : au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » pour un montant de 1 009.30 € TTC ; au compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 42.46 € TTC.
D479	FINANCES : Reprise et Acquisition de bennes	Lancement d'une consultation pour l'acquisition de 16 bennes et à valider l'échange de bennes avec l'entreprise GUEGAN.
D480	FINANCES : Prestation d'assistance à la gestion de la dette	Signature de la convention de prestation avec la société Taelys Abonnement annuel : 3 650 € HT - Prestation au démarrage la première année : 1 980 € HT
D481	RESSOURCES HUMAINES : Révision triennale CDI	Majoration de la rémunération de la Chargée Mission Prévention à hauteur de 84 € brut par mois
D482	RESSOURCES HUMAINES : Heures supplémentaires	Précisions sur les modalités d'attribution, de contrôle et de versement d'heures supplémentaires

DÉCISIONS DU BUREAU DU 17 AVRIL 2020

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
D483	EXPLOITATION UVO LANTIC : Renouvellement Marché	* Prolongation du marché existant avec la CNIM pour une durée de 6 mois maximum à compter du 1er juillet 2020, * Prolongation de la durée de validité des offres expirant le 8 juillet 2020 de 2 mois soit jusqu'au 8 septembre 2020 dans l'attente de l'attribution du marché.
D484	EXPLOITATION UVO LANTIC- Algues Vertes : Campagne Analyse d'odeurs	* Validation des dépenses liées à la campagne d'analyse d'odeurs qui s'élèvent à 88 000 € HT affectées au budget Algues Vertes, * Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes.
D485	EXPLOITATION UVE PLANGUENOUAL : Dossier de mise en conformité	* Autorisation donnée au Président pour choisir un bureau d'études et signer le devis correspondant pour la réalisation du dossier de mise en conformité

DÉCISIONS DU BUREAU DU 19 MAI 2020

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
D486	EXPLOITATION UVO LANTIC : Marché	* Validation de la Commission d'Appel D'Offres du 30 avril 2020 et Signature du marché avec l'entreprise CNIM. Début du marché : 01/07/2020 pour une durée de 8 ans
D487	EXPLOITATION TI VALO : Contentieux	* Autorisation accordée à Monsieur le Président à ester en justice dans les requêtes introduites devant le tribunal administratif de Rennes par GUYOT ENVIRONNEMENT VALORISATION ET ENERGIE ; * Désignation de Maître COLLET , avocat du cabinet ARES Rennes, pour représenter la Collectivité dans cette instance.
D488	EXPLOITATION : Bas de Quai Transport de bennes -Tarifs Véolia	Validation des tarifs proposés par rotation : BOIS 56 € - CARTON 63 € - DÉCHETS VERTS / ENCOMBRANTS 56 € - GRAVATS 159 €
D489	FINANCES : Renouvellement Ligne de Trésorerie	Validation d'une ligne d'un montant de 1 000 000 € pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat avec la Banque Postale ; Taux : 1.10% - Commission d'engagement : 1 500 €
D490	MARCHÉS - Fourniture de bennes	Autorisation donnée à Monsieur Le Président pour signer l'acte d'engagement et toutes les pièces afférentes avec l'entreprise THIEVIN
D491	ADMINISTRATIF : Locaux Siège administratif – Prestation de nettoyage	Signature d'un avenant au contrat de nettoyage proposant une prestation de désinfection quotidienne à hauteur de 136 € HT pour une durée de 3 mois.

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : Rapport – Observations

Le 21 avril dernier, le Président de Kerval Centre Armor était destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, le Président peut adresser au greffe de la juridiction une réponse écrite à ces observations, sous sa signature personnelle. Dès lors qu'elle aura été adressée à la Chambre, cette réponse sera jointe au document final qui devra faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante, dès sa réunion la plus proche, dans les conditions prévues par l'article L. 243-6 du code des juridictions financières. Par la suite, le document deviendra public et sera donc communicable à toute personne en faisant la demande.

Concernant les délais de réponse au rapport d'observations définitives, le Président dispose d'un délai prorogé de trois mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire prévue le 10 juillet 2020 par la loi du 11 mai 2020.

Eu égard au fait que le présent comité syndical est le dernier de la mandature et que le courrier-réponse n'était pas pleinement finalisé, le Président BURLLOT a proposé que le rapport, bien que toujours confidentiel à ce stade, soit quand même présenté aux élus qui ont participé à la construction de Kerval depuis 6 ans.

L'envoi de la réponse officielle du Président BURLLOT à la Chambre étant imminent, une seconde communication sera effectuée autour du document final avec le comité syndical issu de la nouvelle mandature.

Lors de ce comité, il a donc été présenté aux élus, le rapport ainsi que le projet de réponse arrêté par le Président. Suite à cette présentation, un débat est venu clôturer ce sujet.

Le Comité Syndical après lecture du rapport la chambre régionale des comptes

- ➡ **PREND ACTE des observations définitives adressées par la Chambre Régionale des Comptes, en avril dernier, ainsi que la nature du projet de réponse du Président.**

STATUTS – Modifications

Suite à la dissolution en fin d'année 2019 du Smitom de Launay Lantic, le nombre de collectivités adhérentes à KERVALL a diminué. Désormais, 5 collectivités adhèrent au syndicat :

- DINAN AGGLOMÉRATION (représentant les 7 communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Matignon)
- LAMBALLE TERRE ET MER
- LEFF ARMOR COMMUNAUTE
- LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE
- SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

De ce fait, la répartition des membres par collectivité adhérente sera modifiée comme suit :

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Titulaires	Suppléants
Dinan Agglomération	2	1
Lamballe Terre et mer	8	4
Leff Armor Communauté	4	2
Loudéac Communauté Bretagne Centre	6	3
Saint Briec Armor Agglomération	17	9
TOTAL	37	19

Cette nouvelle modification sera portée à la connaissance de chaque collectivité membre qui disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE la modification statutaire ci-jointe qui sera transmise pour avis à chaque collectivité adhérente.**

DÉLIBÉRATION N°2020/D494

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Le Président procède à la lecture des résultats du compte de gestion présentés ci-dessous :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41000 - SYNDIC KERVIL CENTRE ARMOR

Exercice 2019

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-1 045 637,07		160 737,95		-2 884 899,12
Fonctionnement	432 735,93		-429 199,73		3 624,20
TOTAL I	-1 412 901,14		-278 461,78		-2 881 274,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
41100-ALOUËRE VERTRE SYNDIC FNA					
Investissement	51 581,25		-60 959,24		-9 368,99
Fonctionnement	57 534,45		2 978,97		60 513,32
Sous-Total	109 115,70		-57 979,27		51 144,33
TOTAL II	109 115,70		-57 979,27		51 144,33
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 303 785,44		-336 441,05		-2 640 210,59

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **APPROUVE le compte de gestion 2019 dont les montants figurent ci-joint ;**
- ➡ **CERTIFIE que ces montants sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'ordonnateur.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES			
Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019
011	Charges à caractère général	17 895 764.00	17 855 454.53
611	Contrat d'exploitation	14 962 810.00	15 172 033.80
6244	Péréquation transport	1 020 000.00	980 029.02
63512	Taxes foncières	385 000.00	291 170.00
637	Autres impôts (TGAP)	775 000.00	710 687.24
012	Charges de personnel	957 600.00	918 042.91
65	Autres charges de gestion courante	7 631 300.00	6 621 717.47
658	Charges diverses de gestion courantes	7 516 500.00	6 537 861.31
66	Charges financières	638 160.00	611 888.23
66111	Intérêts des emprunts	625 000.00	604 783.19
67	Charges exceptionnelles	87 500.00	69 060.74
022	Dépenses imprévues	350.93	
042	Dotations aux amortissements	4 488 501.00	4 486 684.22
TOTAL DÉPENSES		31 699 175.93	30 562 848.10

RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019
013	Atténuation de charges	60 000.00	34 032.16
70	Ventes de produits de gest° courante	3 010 000.00	2 790 153.79
703	Ventes de produits résiduels	2 368 000.00	2 210 475.01
74	Subvention d'exploitation	30 000.00	181 136.98
75	Autres produits de gestion courante	27 289 440.00	26 256 479.22
751	Contributions des collectivités	17 273 690.00	17 735 834.46
7513	Contributions des clients	3 380 750.00	2 666 042.32
758	Soutiens	6 635 000.00	5 854 602.44
77	Produits exceptionnels	8 000.00	17 263.14
042	Amortissement subvention	869 000.00	854 583.08
002	Excédent de fonctionnement	432 735.93	
TOTAL RECETTES		31 699 175.93	30 133 648.37

Résultat de fonctionnement 2019	-	429 199.73
Résultat de fonctionnement 2018		432 735.93
Résultat de fonctionnement cumulé		3 536.20

SECTION INVESTISSEMENT - DÉPENSES			
Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019
20	Immob incorporelles (études)	150 000.00	9 251.50
21	Immob corporelles	475 846.00	410 783.10
	<i>Chargeuse Planguenoual</i>		226 000.00
	<i>bennes</i>		81 431.94
	<i>Travaux TI VALO</i>		64 448.58
	<i>Travaux lantic</i>		34 993.38
	<i>Matériel informatique</i>		3 909.20
23	Immobilisations en cours	2 930 000.00	1 011 983.05
	<i>Travaux TI VALO</i>		330 257.02
	<i>Lantic</i>		87 721.58
	<i>maison de la Nature</i>		35 287.58
	<i>Planguenoual</i>		80 686.00
	<i>Généris</i>		478 030.87
16	Emprunts	3 597 230.00	3 597 228.94
020	Dépenses imprévues	9 787.93	
040	Amortissement subventions	942 569.00	854 583.08
041	Opérations patrimoniales	15 070.66	15 070.66
001	Déficit d'investissement	3 045 637.07	
TOTAL DÉPENSES		11 166 140.66	5 898 900.33

RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020
13	Subvention d'investissement	314 000.00	406 902.40
	<i>Tx Généris solde</i>		314 000.00
	<i>maison de lantic</i>		92 902.40
16	Emprunts	6 234 019.00	1 100 000.00
23	Immobilisation corporelles	40 981.00	40 981.00
040	Amortissement des immobilisations	4 562 070.00	4 486 684.22
041	Opérations patrimoniales	15 070.66	15 070.66
TOTAL RECETTES		11 166 140.66	6 049 638.28

Résultat d'investissement	-	2 894 899.12
Restes à réaliser en dépenses		727 772.00
Restes à réaliser en recettes		1 000 000.00
Résultat de clôture	-	2 622 671.12

Conformément aux dispositions des articles l2121-14 du CGCT, le président quitte la salle au moment du vote du compte administratif. M. Jean-Luc BARBO, Vice-président a été alors désigné par l'assemblée délibérante pour procéder au vote du compte administratif.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **ARRETE** le compte Administratif 2019 conformément aux montants présentés ci-dessous et affecte les résultats cumulés comme suit :

ARRET DES COMPTES 2019		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	30 562 848.10	5 898 900.33
Recettes	30 133 648.37	6 049 638.28
Résultat	- 429 199.73	150 737.95
AFFECTATION DES RÉSULTATS		
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat 2019		150 737.95
Résultat antérieur	-	3 045 637.07
Résultat cumulé	-	2 894 899.12
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat 2019	-	429 199.73
Résultat antérieur		432 735.93
Résultat cumulé		3 536.20
Virement section d'investissement		-
Résultats reportés		3 536.20

DÉLIBÉRATION N°2020/D496

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ALGUES VERTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES			
Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019
011	Charges à caractère général	249 500.00	248 734.32
66	Charges financières	15 341.00	15 339.17
022	Dépenses imprévues	34.45	
023	Virement à la section d'Inv	57 181.00	
042	Dotations aux amortissements	251 755.00	251 755.00
TOTAL DÉPENSES		573 811.45	515 828.49

RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019
74	Subvention d'exploitation		3 827.70
75	Autres produits de gestion courante	325 000.00	323 702.66
042	Amortissement subvention	191 277.00	191 277.00
002	Excédent de fonctionnement	57 534.45	
TOTAL RECETTES		573 811.45	518 807.36

Résultat de fonctionnement 2019	2 978.87
Résultat de fonctionnement 2018	57 534.45
Résultat de fonctionnement cumulé	60 513.32
Virement section d'investissement	30 000.00

SECTION INVESTISSEMENT - DÉPENSES			
Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019
21	Immob corporelles	109 234.00	63 012.00
16	Emprunts	58 425.00	58 424.24
020	Dépenses imprévues	1 591.25	
040	Amortissement subventions	191 277.00	191 277.00
TOTAL DÉPENSES		360 527.25	312 713.24
RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020
001	Excédent d'investissement	51 591.25	
021	Virement de la section de fonct	57 181.00	
040	Amortissement des immobilisations	251 755.00	251 755.00
TOTAL RECETTES		360 527.25	251 755.00

Conformément aux dispositions des articles l2121-14 du CGCT, le président quitte la salle au moment du vote du compte administratif. M. Jean-Luc BARBO, Vice-président a été alors désigné par l'assemblée délibérante pour procéder au vote du compte administratif.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ **ARRETE** le compte Administratif Algues vertes 2019 conformément aux montants présentés ci-dessous et affecte les résultats cumulés comme suit :

ARRET DES COMPTES 2019			
	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	515 828.49		312 713.24
Recettes	518 807.36		251 755.00
Résultat	2 978.87	-	60 958.24
AFFECTATION DES RÉSULTATS			
SECTION INVESTISSEMENT			
Résultat 2019		-	60 958.24
Résultat antérieur			51 591.25
Résultat cumulé		-	9 366.99
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2019			2 978.87
Résultat antérieur			57 534.45
Résultat cumulé			60 513.32
Virement section d'investissement			30 000.00
Résultats reportés			30 513.32

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2020 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
604	Achat d'études et prestations	4 099.20
022	Dépenses imprévues	- 563.00
TOTAL DEPENSES		3 536.20
recettes		
002	Excédent de fonctionnement	3 536.20
TOTAL RECETTES		3 536.20

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
001	Déficit d'investissement	2 894 899.12
020	Dépenses imprévues	-7 000.00
2128	Aménagements terrains	107 420.00
2313	Constructions en cours	278 272.00
2315	Installations en cours	342 080.00
TOTAL DÉPENSES		3 615 671.12
RECETTES		
16	Emprunts	3 615 671.12
TOTAL RECETTES		3 615 671.12

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

➡ **VALIDE** la décision modificative présentée ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2020 BUDGET ALGUES VERTES

Algues vertes SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chap	DEPENSES	
6041	Charges à caractère général	21 685.62
6288	Autres services extérieurs	5 000.00
022	Dépenses imprévues	3 827.70
TOTAL DÉPENSES		30 513.32
Chap	recettes	
002	Excédent de fonctionnement	30 513.32
TOTAL RECETTES		30 513.32

Algues vertes SECTION DE INVESTISSEMENT		
Chap	DEPENSES	
2135	Intallations générales	10 000.00
020	Dépenses imprévues	10 633.01
001	Déficit d'investissement	9 366.99
TOTAL DÉPENSES		30 000.00
Chap	recettes	
021	Virement de la section de fonct	30 000.00
TOTAL RECETTES		30 000.00

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

➡ **VALIDE** la décision modificative présentée ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2020 BUDGET ALGUES VERTES

Algues vertes SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chap	DEPENSES	
6041	Charges à caractère général	21 685.62
6288	Autres services extérieurs	5 000.00
022	Dépenses imprévues	3 827.70
TOTAL DÉPENSES		30 513.32
Chap	recettes	
002	Excédent de fonctionnement	30 513.32
TOTAL RECETTES		30 513.32

Algues vertes SECTION DE INVESTISSEMENT		
Chap	DEPENSES	
2135	Intallations générales	10 000.00
020	Dépenses imprévues	10 633.01
001	Déficit d'investissement	9 366.99
TOTAL DÉPENSES		30 000.00
Chap	recettes	
10	Dotations, fonds divers et Réserves	30 000.00
TOTAL RECETTES		30 000.00

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ VALIDE la décision modificative présentée ci-dessus
- ➡ ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 498.

DÉLIBÉRATION N°2020/D499

RAPPORT ANNUEL 2019 : INDICATEURS TECHNIQUES

Jean-Benoît ORVEILLON présente les premiers indicateurs techniques relatifs aux traitement des tonnages de déchets ménagers 2019 issus des EPCI de Kerval Centre Armor. Ils sont issus du projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers 2019 qui est en cours de finalisation.

A noter que la partie financière n'est pas présentée ici, dans la mesure où l'extraction des indicateurs économiques est assujettie à la validation par l'ADEME de la matrice des coûts 2019 de Kerval. Or, celle-ci n'a pas encore été réalisée par les services.

- Le diaporama présente les éléments suivants :
- Tonnages globaux 2019 par grandes catégories de déchets : OMr, CS, déchèterie,
- L'organigramme de traitement par typologie de solutions de traitement/valorisation et le bilan matière global,
- Présentation détaillée des résultats par typologie de déchets, incluant tonnages entrants, mode de traitement selon installation concernée et bilan matière avec destination des produits et/ou déchets sortants.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ PREND ACTE de cette présentation ; le document final sera diffusé fin juillet 2020.

UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE DE LANTIC

Par délibération du 19 mai 2020, les membres du bureau ont validé la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 30 avril 2020 qui s'est déroulée en audio conférence qui avait retenu la société CNIM OUEST ARMOR comme futur exploitant du site.

	Critères de jugement des offres	Points		CNIM Ouest Armor	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIES SAS
1	Conditions économiques	45		45	37
2	Qualité de l'exploitation et organisation en vue de respecter la continuité du service public	25		25	24
3	Qualité et pertinence des équipements, de la conception technique et de la réalisation des travaux de modernisation de l'unité	15		15	14
4	Engagements sur les performances techniques et environnementales de l'usine appréciées sur la base des garanties souscrites par le soumissionnaire	10		10	10
5	Délai des travaux et impact sur le traitement des déchets	5		5	1
				100.00	86.00

Durée : 8 ans Début du marché : 1^{er} juillet 2020

Activités :

- Traitement de l'Omr (14 000 t/an) et commercialisation du compost
- Valorisation des Déchets Verts
- Traitement des Algues Vertes
- Exploitation de l'ISDND et de sa fermeture prévue dans 2 à 3 ans

Montant du marché (Exploitation + Investissements) : 13 561 596 € HT

Part Exploitation – 8 ans : 12 299 360 € HT

Part Investissements : 1 262 236 € HT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **APPROUVE la décision des membres du bureau prise pendant la période de confinement, de désigner la société CNIM OUEST ARMOR pour l'exploitation de l'unité de valorisation organique de Lantic.**

SITE DE TRAITEMENT : CENTRE DE TRI GÉNÉRIS

Installation par installation, est présenté aux élus, les différents dossiers qui ont été traités depuis le début d'année 2020, comprenant la période de confinement, plus ou moins impactant selon l'unité concernée.

Un focus est ainsi réalisé sur le centre de tri GENERIS, en raison de différents sujets qui nécessitent une réponse politique. A noter la présence des responsables SUEZ qui présentent ces différents, ainsi qu'un 1^{er} bilan des résultats 2019 et perspectives 2020.

1er sujet : depuis le 1er janvier 2020, l'exploitant SUEZ exerce des prestations complémentaires pour le compte de Kerval Centre Armor. En effet, alors même que le contrat d'exploitation n'envisageait pas que SUEZ soit en charge directe des enlèvements et transferts des bennes de refus du tri sélectif vers les sites de valorisation (Ti Valo et UVO de l'antic), il a été décidé que pour des questions d'optimisation des questions logistiques, il était plus pratique que ce soit l'exploitant de Generis qui gère ces transports. Ainsi, afin de réaliser cette nouvelle prestation, SUEZ a recruté un chauffeur à temps complet, pris un camion en location et s'acquitte directement des frais d'entretien/maintenance ainsi que de l'alimentation en carburant du véhicule. Le surcoût se monte à un peu plus de 110 000 €/an.

A donc été proposé que ce montant, à compter du 1er janvier 2020, soit rajouté à la part fixe exploitation allouée annuellement à l'exploitant. Est proposé aux élus sur le sujet, de mettre en place un avenant au contrat, incluant cette nouvelle prestation au marché d'exploitation, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

2e sujet : pendant la période de confinement, le centre de tri GENERIS a maintenu son activité de tri, non sans impact sur le personnel et la productivité en raison d'une composition du gisement entrant qui a considérablement évolué. Sur ce sujet, eu égard aux conséquences financières pour l'exploitation, celui-ci souhaite discuter avec Kerval d'une prise en charge totale ou partielle de ces surcoûts.

3^e sujet : en corrélation avec le sujet n°2, la baisse de productivité a entraîné des dysfonctionnements quant à la capacité d'accueil du centre de tri. En effet, en raison de tonnages entrants toujours aussi importants, d'une croissance des tonnages extérieurs et d'un mois de mai composé de plusieurs jours fériés, le centre de tri débordait et le 30 mai, cela a conduit l'exploitation à refusé le vidage de 4 camions de l'agglomération briochine faute de place dans les fosses de réception. En réponse à cette situation, il a été décidé en accord avec SUEZ de basculer l'exploitation, ponctuellement, en 3 postes complets de travail afin de procéder à du déstockage massif. Parallèlement, Kerval a été contacté par VEOLIA/NANTES pour savoir si nous disposions de capacité de tri résiduel pour procéder également à du déstockage de tonnages provenant de leur centre de tri Arc en Ciel également impacté par la période de confinement.

A donc été proposé à SUEZ de mettre en place une 3^{ème} équipe de tri de nuit dès fin juin jusqu'à mi-septembre prochain afin de :

- Déstocker prioritairement le centre de tri GENERIS,
- Accueillir dans un second temps et de façon raisonnable des tonnages complémentaires provenant de Nantes (environ 210 à 240 tonnes hebdo).

A ce titre, Suez est revenu vers Kerval pour indiquer le coût de tri que l'entreprise demanderait au syndicat dans le cas où des tonnages de Nantes étaient réceptionnés sur GENERIS pour un tri de nuit. La proposition : chaque tonne serait ainsi facturée 150,31 €/t entrante hors refus.

Sur cette base, le syndicat a donc interrogé VEOLIA en proposant un coût de tri global incluant la gestion des refus autour de :

- 220 €/t entrante refus compris pour du flux multi-matériau en extension
- 250 €/t entrante, refus compris, pour du flux multi-matériau en extension issu de Trisac.

4^e sujet : dans le cadre du marché d'exploitation, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019, et conformément aux termes de la mise au point, la phase travaux initialement prévue dans l'offre SUEZ en une seule phase a été découpée en deux phases. En cause, la proposition de CITEO d'intégrer un robot de tri sur l'installation. Après visite technique, échanges et simulation économique, cette hypothèse de travail a été refusée par Kerval au printemps 2019, estimant que la solution technologique proposée n'était pas assez fiable.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de cet investissement, la deuxième phase de travaux incluait quelques travaux validés lors de la signature du contrat d'exploitation. Il convient donc de lancer cette opération sur la base du DPGF version finale proposé par SUEZ, qui se monte à 423 259.24 €. A noter que ces travaux sont prévus pour la dernière semaine de septembre.

Conformément à l'article 2.2 de la mise au point, ce scénario d'investissement sans implantation du robot se doit d'être validé par avenant.

Sur le volet prestations complémentaires et impact COVID, Thierry BURLLOT propose aux élus de donner mandat au Bureau pour arrêter précisément les conditions économiques d'une prise en charge partielle par le budget Kerval dans le cadre d'une négociation avec SUEZ, via un avenant. A noter qu'étant donné les demandes du même type sur les autres installations, un point global sera réalisé sur l'impact COVID sur l'ensemble des exploitations.

A noter qu'il conviendra également d'insérer dans l'avenant au contrat d'exploitation GENERIS, le volet investissement final de la phase 2 précisant le contexte et le contenu final de l'opération.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE les membres du Bureau du syndicat à négocier et signer un avenant avec SUEZ sur la base des sujets évoqués ici ou dans le diaporama annexé**
- ➡ **AUTORISE les membres du Bureau du syndicat à négocier avec l'ensemble des exploitations sur les impacts financiers COVID qui ont bouleversé les conditions d'exploitation contractuelles**
- ➡ **AUTORISE le Président à signer la convention avec VEOLIA d'apports de tonnages provenant d'Arc En Ciel-Nantes pendant la période estivale sur la base des tarifs indiqués ci-dessus. A noter qu'au niveau SUEZ, cette prestation de tri complémentaire sera facturée par l'exploitant à Kerval à hauteur de 150.31 €/t entrante.**

DÉLIBÉRATION N°2020/D502

ASSURANCE CONSULTATION

Notre contrat d'assurance expirant le 31 décembre 2020, il convient de relancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée qui sera composé de 4 lots :

- ❖ Lot 1 : Dommage aux biens
- ❖ Lot 2 : Responsabilité Civile
- ❖ Lot 3 : Flotte Automobile
- ❖ Lot 4 : Protection juridique.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE Monsieur Le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

CONVENTION SOTRAVAL : TARIF ORDURES MÉNAGERES

La société SOTRAVAL située à Brest souhaite apporter des ordures ménagères à l'usine de Planguenoual à partir de juin 2020 pendant les travaux de rénovation de la chaudière de l'UVE de Brest qui doit se terminer fin octobre.

Le tarif appliqué à la société sera de 87 € HT dont 12 € de TGAP. Les frais de transport seront pris en charge directement par l'établissement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE le tarif proposé,**
- ➡ **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la société SOTRAVAL.**

TARIF DE PRISE EN CHARGE DES ORDURES MÉNAGERES DÉTOURNÉES PENDANT LA PHASE TRAVAUX

Lors de la période de travaux à Lantic relatifs à la réparation de la passerelle extérieure de convoyage des OMr, la société CNIM se trouve dans l'impossibilité de traiter la totalité du gisement apporté.

Il a donc été convenu que le tonnage qui sera détourné soit 320 tonnes approximativement vers l'unité de valorisation énergétique de Planguenoual sera facturé à hauteur de 120 € HT à la CNIM. Ce prix correspond aux tonnes réceptionnées à Lantic pour rechargement et aux tonnages d'OMr provenant de Ti Valo qui devront être déroutés vers une autre installation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE le tarif proposé qui sera facturé à la CNIM OUEST ARMOR.**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENVIRONNEMENTAL

KERVAL, et avant lui le SMITOM de Launay-Lantic, travaille depuis plusieurs années avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor qui s'occupe de l'entretien du site naturel située à la fontaine de Trémargat et participe à l'animation de la « Maison de la Terre ». Elle arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Toutefois, la Fédération souhaite pouvoir valider avec Kerval, une prolongation de la convention dès à présent, et cela dans les mêmes conditions financières et techniques qu'aujourd'hui, en raison d'un dossier de financement qu'ils ont obtenu auprès de l'Office Français de la Biodiversité. En effet, celui-ci s'appuie sur le projet de la Maison de la Terre et le soutien financier induit (opérationnel à partir de septembre) est assujéti à la validation du projet de Kerval.

Grâce à ce co-financement, c'est quasiment un animateur à temps complet qui sera mobilisé par la Fédération, notamment pour la réalisation d'animations Déchets et Biodiversité au niveau de la Maison de la Terre.

La durée de la convention proposée est de 3 ans reconductible. Rappel de son coût annuel : 20 000 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE la proposition proposée qui prendra effet au 1er janvier 2021 et autorise le Président à signer la convention de partenariat.**

DÉLIBÉRATION N°2020/D506

RUCA : PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Rappel du projet initial

Le SMITOM du Penthievre Méné avait lancé en 2010 une consultation pour la mise en place d'un champ photovoltaïque au sol par un investisseur privé sur le site de la décharge de RUCA.

La société VBS avait été retenue sur un projet d'une puissance de 2,9 MWc (20.000 m² de panneaux) pour une location des terrains de 100 000 €/an au SMITOM. Le tarif prévisionnel de vente était de 0.3705 €/kWh. Suite à un moratoire mis en place début 2011, le tarif de rachat pour le photovoltaïque au sol était d'environ 0,12€/kWh ; Le projet n'a donc pas pu être mené à son terme.

Ce projet a été relancé lors du bureau du 15 octobre 2018 et la société IEL (en groupement avec le SDE) a été retenue.

Cette société propose une convention d'engagement de promesse de bail et de mise à disposition en vue de l'implantation d'une centrale solaire au sol sur la commune de Ruca moyennant une redevance annuelle de 1 500 € HT/MWc (Mégawatt-Crête).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE la proposition**
- ➡ **AUTORISE le Président à signer la convention.**

DÉLIBÉRATION N°2020/D507

REMBOURSEMENT DE FRAIS PROFESSIONNELS

Monsieur Le Président a engagé des frais au nom de la collectivité ces dernières semaines qui s'élèvent à un montant de 278.10 € TTC.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE le remboursement de cette somme à M. Thierry BURLOT.**

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 26 JUIN 2020



**Le Président
Thierry BURLOT**